

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 30 mai 2016

Délibération n° 2016-1230

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Equipement en matériels et outillages des services techniques des territoires et de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Programmation 2016 des investissements -

Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction des ressources

territoires

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandollfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés: Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016

Délibération n° 2016-1230

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet: Equipement en matériels et outillages des services techniques des territoires et de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Programmation 2016 des investissements - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction des ressources territoires

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Au sein des territoires de la Métropole de Lyon, les services techniques assurent en proximité la mission de gestion du patrimoine de la collectivité.

Ce patrimoine concerne aussi bien les bâtiments affectés aux services (Maisons du Rhône), les collèges et, pour certains territoires, le domaine public de voirie transféré du Département du Rhône à la Métropole de Lyon.

Pour remplir leurs missions dans des domaines aussi variés que la voirie, la propreté, la viabilité hivernale, la maintenance et les travaux sur les sites (Maisons du Rhône et collèges), les équipes techniques des territoires doivent disposer de différents équipements, petits matériels et outillages dont l'achat est imputable par nature en section d'investissement (arrêté du 26 octobre 2001 et circulaire du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local).

Les véhicules, poids lourds et matériels roulants (camions, fourgons, tracteurs, etc.) ainsi que leurs aménagements ne font pas partie de ce type de matériels. Les travaux et les fournitures associées sont également exclus, tout comme les moyens courants en fournitures, habillement, consommables divers et réparation de matériel imputables aux charges de fonctionnement.

Pour les équipements techniques des territoires, il s'agit principalement d'acquérir du matériel de signalisation, du matériel collectif (exemples : tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, etc.), du petit outillage à main et électroportatif (exemples : pelles, pioches, perceuses, niveaux, etc.) et d'autres petits équipements.

Afin de simplifier la procédure associée à ce type d'achat et la rendre plus lisible pour les territoires, il a été décidé, en 2015, d'en confier la gestion budgétaire à la Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat.

Un recensement des besoins a donc été réalisé par la délégation auprès des missions techniques dans le cadre de la préparation du budget primitif 2016.

Ce recensement a conduit à identifier une liste de matériels dont l'acquisition (équipements nouveaux et renouvellement) est pressentie en 2016. Le montant total estimé de la dépense correspondante est de 90 000 € TTC. Une partie des investissements sera financée avec des reliquats de crédits ouverts au budget de l'année 2015 et reportés en 2016. La demande de financement nouvelle pour l'exercice budgétaire 2016 porte sur un volume de dépenses de 60 000 € TTC.

S'agissant d'une dépense à réaliser en investissement, une autorisation de programme (AP) doit donc être individualisée afin de financer les achats.

L'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) est un établissement social au sens de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) dépourvu de la personnalité morale. L'IDEF est chargé principalement d'accueillir en urgence les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance en vue de leur offrir

un cadre de protection, une offre de soins et un accompagnement personnalisé. Il contribue également à l'évaluation de leur situation (observation et évaluation pluridisciplinaires) et à leur orientation la plus adéquate possible.

Pour ce faire, les équipes médicales de l'IDEF (médecins et infirmiers) ont besoin de divers matériels dont l'acquisition est également imputable en section d'investissement.

Il s'agit, par exemple, de divans de consultation, stéthoscopes, saturomètre, audiomètre, tensiomètre, pèse-bébé, toise, tests de dépistage vision, etc.

Au titre de l'exercice 2016, le programme des achats de mobiliers et matériels de ce type pour l'IDEF est estimé à 4 500 €.

Il fait également l'objet d'une demande d'individualisation d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale;

DELIBERE

- 1°- Approuve la programmation 2016 des équipements en matériels et outillages des missions techniques des territoires en charge de la gestion patrimoniale de proximité des bâtiments, sites, collèges et domaine public de voirie.
- 2°- Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 Fonctionnement de l'institution pour un montant de 60 000 € TTC en dépense à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P28O4942A.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 2158 - fonction 020.

- **3°- Approuve** la programmation 2016 des matériels et mobiliers destinés aux équipes soignantes de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).
- **4°- Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P35 Enfance pour un montant de 4 500 € TTC en dépense à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P35O3560A, selon l'échéancier suivant :
 - 1 500 € en 2016,
 - 1 500 € en 2017.
 - 1 500 € en 2018.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 2188 - fonction 4212.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.